



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante et unième session
7-18 novembre 2022

Résumé des communications des parties prenantes concernant l'Indonésie*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel. Il réunit 68 communications de parties prenantes¹ à l'Examen, résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents. Une section distincte est consacrée aux renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris. Le rapport a été établi en tenant compte des textes issus de l'Examen précédent².

II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris

2. La Commission indonésienne des droits de l'homme a recommandé au Gouvernement d'accélérer la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de la Convention n° 188 de l'OIT sur le travail dans la pêche, et de prendre des dispositions pour enclencher le processus de ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, de la Convention n° 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques et de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés³.

3. La Commission indonésienne des droits de l'homme a décelé dans le projet de loi portant modification du Code pénal plusieurs problèmes susceptibles de constituer des violations des droits de l'homme et a recommandé au Gouvernement d'examiner le projet de manière participative, en donnant la priorité, lors de l'établissement de ses dispositions, aux

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



principes et aux valeurs des droits de l'homme, et de supprimer le chapitre relatif aux crimes spéciaux⁴.

4. La Commission indonésienne des droits de l'homme a recommandé au Gouvernement d'évaluer l'exécution du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme (2015-2020) et d'appliquer effectivement ce Plan en veillant à ce que des ressources suffisantes soient allouées et que la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme y participent pleinement⁵.

5. La Commission indonésienne des droits de l'homme a recommandé au Gouvernement d'abolir la peine de mort dans tous les textes réglementaires ; de donner pour instruction de ne plus requérir la peine de mort dans les procédures judiciaires ; de demander à la Cour suprême d'examiner au cas par cas toutes les condamnations à la peine capitale ; d'appliquer la commutation de peine pour les détenus condamnés à mort⁶.

6. La Commission indonésienne des droits de l'homme s'est alarmée de ce que l'on continuait de pratiquer la torture et d'infliger de mauvais traitements afin d'obtenir les aveux d'un suspect dès le stade de l'enquête et de l'instruction. Elle a également relevé que de nombreux établissements pénitentiaires, centres de détention et cellules de garde à vue étaient toujours surpeuplés⁷.

7. La Commission indonésienne des droits de l'homme a fait observer qu'entre 2020 et 2021, elle avait reçu 36 plaintes liées à des défenseurs des droits de l'homme, concernant généralement des menaces, des manœuvres d'intimidation, des actes de violence ou de harcèlement judiciaire, des interdictions d'exercer, voire des meurtres⁸.

8. La Commission indonésienne des droits de l'homme a indiqué qu'après avoir enquêté sur 12 cas présumés de violation flagrante des droits de l'homme, elle avait recommandé que des enquêtes et des poursuites pénales soient déclenchées. Un seul cas, en Papouasie, avait donné lieu à une enquête du Bureau du Procureur général. La Commission indonésienne des droits de l'homme a recommandé au Gouvernement de faire en sorte que des enquêtes soient ouvertes sur les 11 autres cas de violation flagrante et de prendre d'autres mesures nécessaires pour rétablir les droits des victimes⁹.

9. La Commission indonésienne des droits de l'homme a déclaré avoir reçu, entre 2018 et 2021, jusqu'à 79 plaintes relatives au droit à la liberté de religion et de conviction, dont la plupart concernaient la création de lieux de culte, la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, l'entrave à l'exercice d'activités religieuses ou le rejet de ces activités, et l'interdiction d'une pratique religieuse ou la conversion forcée¹⁰.

10. La Commission indonésienne des droits de l'homme a évoqué sa propre enquête de 2020 menée auprès de 1 200 personnes dans 34 provinces, qui avait montré que 29 % des personnes interrogées avaient peur de critiquer le Gouvernement et 36,2 % avaient peur d'exprimer leur opinion sur l'Internet ou les médias sociaux. Selon elle, cette crainte s'expliquait notamment par la criminalisation omniprésente rendue possible par l'article sur la diffamation de la loi relative aux informations et aux transactions électroniques, laquelle était souvent utilisée pour faire taire les critiques¹¹.

11. La Commission indonésienne des droits de l'homme a constaté que les pratiques d'esclavage étaient encore courantes. Par exemple, les occupants de la cage humaine installée dans la résidence du chef (suspendu de ses fonctions) du département de Langkat, dans la province de Sumatra du Nord, avaient été soumis à 26 formes de violence qui avaient entraîné la mort de six d'entre eux¹².

12. La Commission indonésienne des droits de l'homme a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait provoqué l'effondrement des services et des structures de santé dans plusieurs régions. Plusieurs problèmes se sont posés pendant la pandémie, notamment le détournement de l'aide sociale publique et la distribution inégale des vaccins due à leur faible disponibilité¹³.

13. La Commission indonésienne des droits de l'homme a indiqué que face à la pandémie de COVID-19, le Gouvernement avait mis en place un certain nombre de politiques visant à permettre à tous les étudiants de continuer d'exercer leur droit à l'éducation, même si

plusieurs études avaient montré qu'il y avait eu des pertes d'apprentissage en raison, notamment, de l'enseignement à distance¹⁴.

14. La Commission indonésienne des droits de l'homme a recommandé au Gouvernement d'appliquer les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et de prendre des mesures et des sanctions contre les entreprises qui violaient la loi et les droits de l'homme¹⁵.

15. La Commission indonésienne des droits de l'homme a constaté avec préoccupation que la pratique consistant à entraver les personnes présentant un handicap mental et à les placer dans des cellules de type carcéral perdurait dans certains établissements privés de réinsertion sociale¹⁶.

16. La Commission indonésienne des droits de l'homme a salué les mesures prises par le Gouvernement pour reconnaître les droits communaux relatifs aux forêts coutumières. Elle était toutefois préoccupée par le fait qu'il n'avait pas ratifié le projet de loi sur les peuples autochtones (*Masyarakat Hukum Adat*), qui figurait pourtant au programme législatif national de 2013¹⁷.

17. La Commission indonésienne des droits de l'homme a fait observer que ceux et celles qui luttait contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre continuaient d'être stigmatisés et de subir la discrimination, ce qui avait un effet sur les attaques et les violences dont ils faisaient l'objet. Les actes de stigmatisation trouvaient souvent leurs origines dans les déclarations de chefs religieux, d'universitaires et d'organes d'information¹⁸.

18. La Commission indonésienne des droits de l'homme a indiqué qu'entre 2017 et 2021, elle avait reçu 136 plaintes concernant des violations des droits de l'homme qu'auraient subies des travailleurs migrants indonésiens, et 31 plaintes contre des réfugiés. Elle a également observé que des apatrides encore présents sur le territoire indonésien n'étaient pas munis de titre de séjour, ce qui compliquait leur accès aux services de base¹⁹.

19. La Commission indonésienne des droits de l'homme a recommandé au Gouvernement de privilégier, dans sa riposte à la violence armée, une approche fondée sur les droits de l'homme et d'éliminer toutes les formes de discrimination et de criminalisation à l'égard des autochtones papous et des défenseurs des droits de l'homme ; de revoir le concept de développement en Papouasie en s'appuyant sur les principes de respect, de protection et de réalisation des droits de l'homme et en tenant compte du contexte particulier de la Papouasie²⁰.

III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales²¹ et coopération avec les mécanismes s'occupant des droits de l'homme

20. L'équipe du projet relatif à l'Examen périodique universel a recommandé aux autorités indonésiennes de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort²².

21. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont recommandé à l'Indonésie de ratifier en priorité le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture²³. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont indiqué que malgré l'adhésion de l'Indonésie aux recommandations l'invitant, lors du 3^e cycle de l'Examen, à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et la Convention n° 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques, ces instruments n'avaient toujours pas été ratifiés²⁴.

22. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé à l'Indonésie de ratifier sans délai la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées²⁵.

23. Human Rights Watch a recommandé à l'Indonésie de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de le transposer dans sa législation nationale, notamment en

adoptant des dispositions qui prévoient que l'État apporte sa pleine et prompte coopération à la Cour pénale internationale, enquête sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et engage des poursuites devant ses tribunaux nationaux conformément au droit international²⁶.

24. Le Center for Global Nonkilling a recommandé à l'Indonésie de ratifier rapidement la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide²⁷.

25. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont recommandé à l'Indonésie de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux²⁸.

26. La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a demandé à l'Indonésie de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires²⁹.

27. Christian Solidarity Worldwide a recommandé à l'Indonésie d'adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales³⁰.

B. Cadre national des droits de l'homme

1. Cadre constitutionnel et législatif

28. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 se sont dits préoccupés par l'absence d'une réglementation complète assurant une protection effective des défenseurs des droits de l'homme menacés. Ils ont souligné qu'aucune loi ne contenait une définition claire des défenseurs des droits de l'homme qui soit conforme aux normes internationales ou des directives claires sur l'évaluation des risques et le choix des mesures de protection³¹.

29. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont constaté avec préoccupation que l'Indonésie maintenait les dispositions pénales relatives à la diffamation contenues dans les articles 310 et 311 de la loi portant Code pénal et dans l'article 27 (par. 3) de la loi relative aux informations et aux transactions électroniques³².

2. Institutions et mesures de politique générale

30. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a recommandé au Gouvernement de soutenir son indépendance et de lui donner davantage de moyens pour l'aider à remplir son rôle d'institution nationale des droits de l'homme dotée d'un mandat précis³³.

31. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 ont recommandé au Gouvernement d'accélérer l'élaboration de la stratégie nationale sur les entreprises et les droits de l'homme, qui doit servir de cadre juridique aux entreprises et aux droits de l'homme, en associant réellement toutes les parties prenantes³⁴.

C. Promotion et protection des droits de l'homme

1. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

Égalité et non-discrimination

32. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 ont déclaré que des agents de la force publique et des services de justice, tels que des policiers, des procureurs et des juges, continuaient de traiter les Papous ayant le statut de suspect ou d'inculpé à Jakarta de manière discriminatoire et avaient tendance à être racistes³⁵.

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, et droit de ne pas être soumis à la torture

33. L'Équipe du projet relatif à l'Examen périodique universel a indiqué que la peine de mort était obligatoire pour toute une série d'infractions, y compris des infractions non violentes liées à la drogue qui constituaient la grande majorité des condamnations à mort prononcées chaque année³⁶. L'Institute for Criminal Justice Reform a fait savoir que

l'Indonésie n'avait pas pris de mesures pour abolir de droit la peine de mort et continuait de poursuivre des personnes et de les condamner à la peine capitale dans le cadre de son système de justice pénale³⁷. Il a recommandé aux autorités de publier les informations sur les condamnés à la peine capitale, en les ventilant par genre, type de violence et temps passé dans le quartier des condamnés à mort³⁸, et de cesser d'appliquer la peine de mort aux auteurs d'infractions liées à la drogue³⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont recommandé à l'Indonésie de modifier la loi sur les stupéfiants afin de la rendre conforme aux normes internationales, en supprimant la peine de mort pour les auteurs d'infractions liées à la drogue qui ne sont pas considérées comme les crimes les plus graves⁴⁰. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a formulé des recommandations semblables⁴¹.

34. Les auteurs des communications conjointes n°s 1 et 31 ont constaté avec préoccupation qu'un grand nombre de défenseurs des droits de l'homme continuaient d'être poursuivis pénalement et détenus arbitrairement pour leur action en faveur des droits de l'homme, sans qu'aucune enquête ne soit menée, ou alors dans de rares cas⁴².

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont relevé que l'absence de mécanisme de contrôle des lieux de détention avait permis que des actes de torture soient commis, notamment dans des postes de police⁴³. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a relevé que des détenues et des femmes présentant des troubles mentaux placées en hôpital psychiatrique et en centre de réadaptation continuaient d'être torturées et de subir des châtiments inhumains. En outre, elle s'est dite particulièrement préoccupée par le fait que la promulgation de la loi *Qanun Jinayat* risquait d'exposer les femmes victimes de viol aux bastonnades parce qu'on considérait qu'elles étaient coupables d'adultère⁴⁴.

Droit international humanitaire

36. L'organisation SOWP a indiqué que le nombre disproportionné de militaires déployés actuellement en Papouasie occidentale, dans le contexte du conflit avec les groupes armés indépendantistes de résistance, justifiait qu'on applique le droit international humanitaire⁴⁵. Elle a également souligné que des opérations militaires avaient été menées sans qu'aucune mesure ou presque ne soit prise pour s'assurer que les civils n'étaient pas la cible d'attaques, en violation flagrante du droit humanitaire international⁴⁶.

Droits de l'homme et lutte antiterroriste

37. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont fait observer que le Gouvernement avait utilisé la loi modifiée n° 5/2018 sur le terrorisme pour restreindre les libertés d'association et d'expression, ciblant en particulier l'expression politique en faveur de l'autodétermination du peuple de Papouasie, où les revendications d'indépendance étaient permanentes et soutenues par des organisations⁴⁷.

Administration de la justice, impunité et primauté du droit

38. Les auteurs de la communication conjointe n° 32 se sont inquiétés du fait qu'en Indonésie, les avocats avaient souvent des difficultés à s'entretenir avec leurs clients en détention. Les agents des services de répression empêchaient parfois les avocats d'avoir accès à leurs clients, non seulement dans les centres de détention mais aussi dans les postes de police⁴⁸.

39. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 se sont dits préoccupés par l'incapacité persistante de l'Indonésie à promouvoir la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-répétition pour les victimes de violations des droits de l'homme et leur famille⁴⁹. Ils ont précisé que bien que les victimes de violations passées ou actuelles des droits de l'homme aient tenté d'invoquer les lois applicables et de saisir les institutions s'occupant de ces questions, elles n'étaient dans une large mesure pas parvenues à obtenir des institutions publiques qu'elles engagent des procédures judiciaires en vue de protéger et de réaliser les droits de l'homme⁵⁰.

40. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé à l'Indonésie de procéder immédiatement à une évaluation approfondie des lois liées à la réforme du secteur

de la sécurité et de renforcer le système de justice pénale afin de combattre l'impunité, et de prendre des mesures pour renforcer l'indépendance et le professionnalisme du système judiciaire⁵¹ ; d'offrir aux victimes des réparations intégrales qui complètent les mécanismes de justice et rétablissent leur confiance dans ces mécanismes ; de mettre en place des programmes sociaux et économiques donnant la priorité à la réinsertion des femmes, des personnes âgées, des enfants et des personnes vivant dans des zones reculées⁵².

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

41. Human Rights Watch a indiqué que des centaines de règlements discriminatoires permettaient aux autorités locales de ne pas délivrer de permis de construire aux minorités religieuses ou de faire pression sur les congrégations pour qu'elles déménagent, au nom de l'« harmonie ». Des militants islamistes utilisaient ces règlements pour justifier leurs actes d'intimidation ou de violence à l'égard des minorités religieuses, par exemple pour les empêcher de construire une église ou d'observer un rituel religieux⁵³. ADF International a fait observer que le libre et plein exercice de la liberté de religion ou de conviction dans le pays était remis en cause tant en droit que dans la pratique, en raison, notamment, des restrictions légales concernant l'inscription de l'appartenance religieuse sur les documents d'identité et l'enregistrement des lieux de culte, de l'incrimination du blasphème et de la violence extrémiste généralisée qui visait les minorités religieuses⁵⁴.

42. L'organisation Christian Solidarity Worldwide s'est alarmée de la persistance, dans un climat d'impunité, d'actes de violence contre les minorités religieuses, en particulier les chrétiens, les ahmadis, les chiïtes et les adeptes de religions ou de croyances non reconnues par l'État, y compris les croyances traditionnelles autochtones⁵⁵. Elle s'inquiétait tout particulièrement du détournement des lois sur le blasphème à des fins politiques, pour faire taire les voix dissidentes et cibler des minorités religieuses⁵⁶. Elle a relevé qu'en 2019, des propositions avaient été faites visant à réviser le Code pénal indonésien. Il était notamment question d'étendre le champ d'application des lois sur le blasphème de sorte à incriminer, notamment, le fait de diffamer une religion, de persuader une personne de devenir infidèle, de perturber un rituel religieux ou de faire du bruit à proximité d'un lieu de culte, d'insulter un dignitaire pendant qu'il dirigeait un rituel, de voler des objets religieux et de dégrader un lieu de culte. Sur instruction du Président, cette proposition de loi avait été reportée en septembre 2019. Néanmoins, selon les informations disponibles en juin 2021, les parlementaires avaient repris les délibérations sur les propositions de révision⁵⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont expressément recommandé à l'Indonésie de faire en sorte que les Témoins de Jéhovah puissent construire des lieux de culte pacifique en révisant la procédure d'autorisation inutilement complexe et en interdisant toute obstruction administrative⁵⁸.

43. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont relevé avec préoccupation que les personnes qui exprimaient leurs opinions continuaient d'être poursuivies pénalement, soulignant qu'au cours de la seule année 2021, de nombreuses personnes avaient été inculpées au titre de la loi n° 11 de 2008 modifiée par la loi n° 19 de 2016 relative aux informations et aux transactions électroniques⁵⁹. Les auteurs des communications conjointes n°s 11, 40 et 42 ont exprimé des préoccupations du même ordre⁶⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 se sont dits préoccupés par le fait que les forces de sécurité prenaient des mesures répressives contre les défenseurs des droits de l'homme et les manifestants pacifiques, telles que des interdictions générales de manifester, des arrestations massives et des poursuites au titre des articles du Code pénal relatifs à la trahison (makar), et en particulier des articles 106 et 110 définissant les crimes contre la sécurité de l'État⁶¹.

44. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 se sont inquiétés des attaques numériques, qui avaient fortement augmenté pendant la pandémie de COVID-19 et constituaient une nouvelle forme de menace. Plusieurs médias indépendants avaient signalé que leurs sites subissaient des attaques par déni de service distribué qui entravaient l'accès du public à l'information⁶². Les auteurs des communications conjointes n°s 6 et 11 se sont alarmés de l'augmentation des attaques numériques menées contre des défenseurs des droits de l'homme au cours des cinq dernières années⁶³.

45. Soulignant les vagues continues d'arrestations et de détentions de manifestants pacifiques dans un contexte de rétrécissement de l'espace civique⁶⁴, les auteurs de la

communication conjointe n° 1 ont constaté avec préoccupation que des militants, y compris ceux qui protestaient pacifiquement au sujet des questions papoues⁶⁵, continuaient d'être poursuivis pénalement simplement parce qu'ils exerçaient leur droit à la liberté de réunion pacifique. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 étaient préoccupés par le fait que, dans la pratique, les autorités continuaient de restreindre la liberté de réunion pacifique en recourant à des lois restrictives qui limitaient le droit de manifester. Les forces de l'ordre faisaient un usage excessif de la force pour disperser des manifestants pacifiques⁶⁶.

Droit au respect de la vie privée

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont relevé avec préoccupation que les cadres juridiques nationaux ne protégeaient pas le droit au respect de la vie privée et des données à caractère personnel, ce qui avait facilité les atteintes au droit au respect de la vie privée commises ces dernières années⁶⁷. En outre, les auteurs de la communication conjointe n° 6 se sont inquiétés du fait que le règlement 5/2020 du Ministère de la communication et des technologies de l'information imposait aux entreprises privées (opérateurs de systèmes électroniques) de transmettre aux pouvoirs publics, si ceux-ci en faisaient la demande, des informations sur les utilisateurs, notamment leurs données biométriques, génétiques et financières, ainsi que des renseignements sur leur santé, leur orientation sexuelle et leurs opinions politiques, ce qui représentait un risque pour la confidentialité des données des défenseurs des droits de l'homme⁶⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont déclaré que des organismes liés à l'État et des entreprises privées avaient détourné des outils de surveillance afin de surveiller et de cibler les défenseurs des droits de l'homme et de porter atteinte à leur droit au respect de la vie privée, à leur droit à la liberté d'expression, à leur droit à l'information et à leur droit d'association⁶⁹.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage, y compris de la traite

47. China Labor Watch a recommandé aux autorités de soutenir les victimes et les personnes rescapées de la traite à destination du territoire indonésien, notamment en rapatriant les survivants et en leur proposant gratuitement des hébergements de courte durée et en leur fournissant des services gratuits ou abordables⁷⁰.

Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

48. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont signalé que la loi omnibus n° 11/2020 sur la création d'emplois avait été adoptée en octobre 2020 afin de créer un environnement plus propice aux activités des entreprises dans le pays. La nouvelle loi révisait plusieurs lois en vigueur en matière de droit du travail et réduisait considérablement la protection des travailleurs, notamment en ce qui concernait le salaire minimum, les indemnités de licenciement, les congés, les prestations de maternité et les soins de santé⁷¹.

49. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 se sont dits préoccupés par l'usage persistant et disproportionné de la violence contre des travailleurs qui manifestaient pacifiquement, la criminalisation des manifestations pacifiques, les arrestations et les détentions arbitraires, l'absence de protection des travailleurs contre les réactions violentes des entreprises aux manifestations, les licenciements massifs pour cause de grève et la généralisation de la discrimination antisyndicale, phénomène qui restait impuni⁷².

50. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont constaté que des travailleurs dans les plantations de palmiers à huile ne bénéficiaient pas de logements et de services de santé adéquats. Leur droit d'association était souvent violé par diverses tactiques dont usaient les propriétaires de plantations pour démanteler les syndicats⁷³.

Droit à la sécurité sociale

51. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont signalé que l'absence d'aide publique après les catastrophes naturelles restait très problématique dans les villages isolés⁷⁴.

Droit à un niveau de vie suffisant

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont indiqué que les pêcheurs étaient en proie à une légère insécurité alimentaire, due à leurs revenus aléatoires et au coût élevé de la pêche⁷⁵.

53. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont souligné qu'il y aurait eu des expulsions forcées, notamment en raison de projets de développement, sans que les personnes concernées obtiennent une réparation adéquate ou se voient proposer une solution de relogement⁷⁶.

54. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont pris note d'informations selon lesquelles environ un quart de la population n'avait pas accès à l'eau potable dans les zones rurales⁷⁷.

Droit à la santé

55. Center for Family and Human Rights a constaté que les autorités indonésiennes avaient augmenté le nombre d'accoucheuses professionnelles, soulignant que pour réduire davantage le nombre des décès, il était impératif d'apporter en temps voulu des soins obstétriques d'urgence lorsque des complications mettaient en danger la vie des personnes⁷⁸.

56. Tout en prenant note de la publication par les autorités de règlements et de directives relatifs à la santé sexuelle et procréative, la Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a recommandé au Gouvernement de veiller à ce qu'une éducation complète en matière de santé sexuelle et procréative figure au programme scolaire national, notamment pour les femmes et les filles handicapées⁷⁹.

57. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 ont constaté avec préoccupation qu'au plan national, la lutte contre la lèpre prenait principalement la forme d'une aide médicale/clinique/épidémiologique ou d'activités caritatives et philanthropiques⁸⁰.

Droit à l'éducation

58. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont recommandé à l'Indonésie d'élaborer une politique et des programmes inclusifs et équitables afin de rendre l'éducation disponible et accessible à un coût raisonnable, garantir la gratuité des douze années d'enseignement obligatoire et mettre en place un système de financement volontariste donnant accès à un enseignement supérieur gratuit et de qualité⁸¹. Broken Chalk a recommandé à l'Indonésie de s'attaquer aux écarts de coût entre l'enseignement primaire et secondaire en supprimant les frais de scolarité dans l'enseignement secondaire public⁸².

59. Dompet Dhuafa a constaté que la pandémie de COVID-19 avait aggravé les inégalités d'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation en Indonésie. Les enfants des groupes de personnes aux revenus les plus faibles constituaient la cohorte la plus touchée, car leurs parents ne pouvaient leur fournir les outils adéquats, notamment une connexion Internet, pour les aider à tirer parti de l'enseignement en ligne⁸³.

60. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont déclaré que les services d'éducation ne fonctionnaient dans aucune zone de conflit, les personnes ayant fui leur domicile. Dans plusieurs de ces zones, les militaires avaient installé leurs bases dans des établissements scolaires⁸⁴.

Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme

61. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont déclaré que les politiques et les projets de développement en Indonésie étaient souvent à l'origine de la déforestation et des changements climatiques, ce qui portait atteinte au droit des populations touchées de disposer de moyens de subsistance et de parvenir à la sécurité alimentaire⁸⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 45 ont souligné que la déforestation, l'accaparement des terres, les incendies de forêt et la pollution, les inondations et les glissements de terrain, les violations des droits humains commises à l'égard des défenseuses et des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que des populations autochtones, notamment dans l'industrie extractive, étaient toujours d'actualité⁸⁶.

62. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont pris note de la loi n° 32 de 2009 sur la protection et la gestion de l'environnement, qui disposait que quiconque lutte en faveur de l'environnement ne pouvait être poursuivi au pénal ou au civil. S'ils ont souligné que ce texte était un outil important pour protéger les défenseurs de l'environnement contre les procès-baillons, ils ont néanmoins considéré qu'il avait pour objectif de faire taire ces personnes et de les intimider⁸⁷.

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé à l'Indonésie d'imposer aux entreprises de formuler des principes et des politiques qui respectent les droits de l'homme et le développement durable ; d'exercer la diligence voulue sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement ; d'évaluer les zones à forte valeur conservatoire au sein des concessions qui leur ont été attribuées, avant et après leurs activités⁸⁸.

64. Human Rights Watch a recommandé à l'Indonésie de revoir sa contribution déterminée au niveau national afin de fixer des objectifs de réduction des émissions qui mettent le pays en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels⁸⁹.

2. Droits de certains groupes ou personnes

Femmes

65. Human Rights Watch a constaté que la réglementation discriminatoire sur le *jilbab* obligeait les femmes et les filles à porter des *jilbabs*, leur interdisait de porter des vêtements près du corps et leur imposait de se couvrir entièrement, à l'exception des mains, des pieds et du visage⁹⁰.

66. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont fait observer que pendant la pandémie de COVID-19, la violence à l'égard des femmes, qui se manifestait par la violence domestique et la violence de genre en ligne, avait fortement augmenté en l'absence d'une réglementation capable de sanctionner la violence sexiste en ligne, notamment en protégeant les victimes⁹¹.

67. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes s'est dite préoccupée par la persistance de certaines pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes, notamment les mutilations génitales féminines/l'excision et les mariages forcés⁹².

68. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a constaté que la police ne disposait d'aucune directive particulière relative aux droits des victimes lorsqu'elle enquêtait sur des faits de violence contre des femmes. Elle a donc recommandé au Gouvernement d'appliquer plus efficacement la loi sur l'aide juridictionnelle et d'autres règlements et directives afin d'améliorer l'accès des femmes victimes de violence à la justice⁹³.

69. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont constaté que de très nombreuses Indonésiennes étaient employées dans les secteurs informels et comme ouvrières dans les plantations de palmiers à huile, où elles continuaient d'être bien moins rémunérées que leurs collègues masculins et de subir plusieurs autres formes de discrimination et de violations des droits humains⁹⁴.

Enfants

70. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a déclaré que la politique consistant à accorder des dispenses d'âge au mariage avait contribué à augmenter les mariages d'enfants⁹⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont constaté que les mariages d'enfants avaient augmenté pendant la pandémie de COVID-19, soulignant que ce phénomène avait des conséquences néfastes pour les femmes, notamment parce qu'il augmentait le risque de décrochage scolaire, de grossesse chez les adolescentes, de travail des enfants et de violence à l'égard des femmes. Le mariage des enfants avait une incidence sur le bien-être des enfants et leur accès à des soins de santé adéquats, car il perturbait la psychologie et la santé reproductive des enfants qui n'y étaient pas prêts, ce qui pouvait augmenter la mortalité maternelle et infantile, et provoquer des retards de croissance⁹⁶.

71. Le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants a constaté qu'en Indonésie, les châtiments corporels infligés aux enfants étaient autorisés au domicile et dans les centres de protection de remplacement, les garderies, les écoles et en tant que sanction pénale. Il a donc recommandé qu'une loi soit promulguée interdisant expressément tous les châtiments corporels sur les enfants dans tous les contextes et abrogeant toute disposition légale les autorisant⁹⁷.

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont recommandé à l'Indonésie de faire en sorte d'inscrire au programme des écoles primaires, des collèges et des lycées une éducation complète à la santé sexuelle et procréative, en tenant compte des contextes locaux et nationaux⁹⁸.

Personnes âgées

73. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a constaté que dans 43 des 45 signalements de violence contre des personnes âgées, les faits avaient été commis des membres de la famille. Pendant la pandémie de COVID-19, les personnes âgées avaient également des difficultés d'accès aux services de santé et aux services sociaux⁹⁹.

Personnes handicapées

74. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont fait part de leurs préoccupations au sujet des lois et des politiques discriminatoires à l'égard des personnes handicapées, constatant en particulier que le projet de loi sur les crimes de violence sexuelle, actuellement examiné par le Gouvernement et le Parlement, contenait encore des dispositions discriminatoires qui justifiaient la pratique de la stérilisation ou l'imposition de mesures contraceptives aux personnes ayant un handicap mental¹⁰⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 ont déclaré que les femmes présentant un handicap psychosocial et placées dans des institutions sociales et des hôpitaux psychiatriques étaient exposées à la contraception et à la stérilisation forcées¹⁰¹. Ils ont également souligné que de nombreuses personnes présentant un tel handicap avaient du mal à accéder à l'aide judiciaire, car la loi sur l'aide juridictionnelle n'obligeait l'État à subventionner que les dispositifs qui aidaient les personnes les plus démunies¹⁰².

75. Human Rights Watch a fait observer que malgré la mesure d'interdiction prise par le Gouvernement en 1977, des familles, des guérisseurs traditionnels et le personnel de certaines institutions continuaient d'entraver les personnes présentant un handicap psychosocial, parfois pendant des années, en raison d'un climat de stigmatisation généralisée et faute de services de proximité adaptés¹⁰³. Les foyers d'accueil publics et les centres privés de guérison par la foi dans lesquels des personnes handicapées étaient détenues arbitrairement faisaient face à une surpopulation endémique, étaient insalubres et ne prenaient aucune mesure propice au maintien d'une hygiène personnelle. Dans les hôpitaux psychiatriques publics, les personnes ayant un handicap psychosocial devaient régulièrement prendre des médicaments, étaient enfermées dans des chambres d'isolement et soumises contre leur gré à des traitements allant de la contention physique et chimique à l'électroconvulsivothérapie¹⁰⁴.

76. L'organisation REMISI a recommandé aux autorités indonésiennes de reconnaître la capacité juridique des personnes ayant un handicap psychosocial et de mettre en place un programme d'aide à la prise de décisions ; de réviser les lois sur le mariage, la santé mentale, le handicap et toutes les réglementations autorisant le placement forcé en institution ; de promulguer une loi sur l'élimination de la violence sexuelle, afin de mettre fin aux actes de violence commis dans des établissements d'aide sociale ; et d'abandonner progressivement le placement en milieu fermé en concevant des programmes de protection sociale qui permettent aux personnes handicapées de vivre de manière autonome et de se réinsérer dans la société¹⁰⁵.

Peuples autochtones et minorités

77. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont souligné qu'en l'absence d'une loi sur les droits des peuples autochtones et compte tenu des procédures onéreuses et complexes que ces personnes devaient suivre pour demander simplement que leurs droits

soient reconnus, nombre d'entre elles étaient exposées au risque d'expropriation¹⁰⁶. En outre, les auteurs de la communication conjointe n° 24 ont également souligné qu'au cours des dernières années, les autochtones risquaient de plus en plus de perdre leurs territoires ou domaines ancestraux en raison de l'adoption par le Gouvernement de plusieurs dispositifs, notamment de la loi sur la création d'emplois, de la loi révisée sur les minéraux et le charbon, du règlement du Ministre du développement agricole et de l'aménagement du territoire, du règlement du Ministre de l'environnement et des forêts, du règlement présidentiel sur la valeur économique du carbone et de la loi sur le capitale de l'État¹⁰⁷.

78. Human Rights Watch a souligné que les gouvernements indonésiens successifs avaient alloué de vastes étendues de terres à des projets de développement, sans se soucier des conséquences pour les populations locales, y compris les populations autochtones ou tributaires des forêts. Le Gouvernement a reconnu les droits fonciers, y compris des autochtones, sans pour autant assortir ces droits de protections suffisantes, ce qui a conduit les populations rurales à perdre le contrôle de leurs terres. La plupart de ces projets ont été menés sans que les populations concernées soient consultées, ou alors de manière succincte. D'autres communautés ont quant à elles subi des actes d'intimidation et de harcèlement de la part de policiers locaux travaillant pour le compte d'entités puissantes¹⁰⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont exprimé des préoccupations du même ordre¹⁰⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé aux autorités indonésiennes de reconnaître et de protéger les droits des peuples autochtones sur leurs terres et ressources coutumières, notamment par l'adoption de mécanismes assurant cette protection, tels que le projet de loi sur la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones¹¹⁰.

79. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont constaté que le système de justice pénale était de plus en plus détourné de son objet dans le but de cibler et harceler les autochtones et les défenseurs des droits fonciers qui ne faisaient qu'exercer leur droit à la liberté d'expression et revendiquer leurs droits sur leurs terres ancestrales¹¹¹. Ils ont également souligné que les défenseurs des droits des autochtones étaient exposés à des risques et à des problèmes particuliers. Ainsi, les Kinipans, soucieux de préserver leurs terres coutumières, protestaient contre la transformation de la forêt dans laquelle ils vivaient en plantations de palmiers à huile. En octobre 2020, le chef de ce groupe d'autochtones a été accusé d'avoir volé une tronçonneuse et a été arrêté de manière arbitraire par la police locale dans la province du Kalimantan central. Cinq autres Kinipans avaient déjà été arrêtés en raison d'un conflit foncier avec les responsables de la plantation¹¹².

80. Les auteurs de la communication conjointe n° 24 ont souligné que de nombreuses femmes autochtones continuaient d'être stigmatisées et soumises à la discrimination, en raison de la forte culture patriarcale, de leur absence de coopération aux projets de développement, de la violence de genre, de la pauvreté et d'autres problèmes¹¹³.

Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes

81. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont fait savoir que, compte tenu de l'absence de protection juridique, de la discrimination généralisée et des préjugés institutionnalisés, les personnes LGBTI s'étaient vu refuser l'accès à des services publics, notamment à l'éducation, aux soins de santé et au logement¹¹⁴. Ils ont également relevé avec préoccupation que les dirigeants provinciaux et locaux avaient tenu, entre 2017 et 2022, des propos stigmatisants et discriminatoires à l'égard des LGBTI, ce qui avait déclenché et encouragé la violence et des comportements discriminatoires de la part d'organismes publics, de groupes intolérants et de médias¹¹⁵.

82. Human Rights Watch a recommandé à l'Indonésie de mettre fin aux interventions policières ciblant les personnes LGBTI, d'enquêter sur les agents qui se livraient à de telles interventions illégales, de les poursuivre en justice ou de prendre à leur égard les mesures disciplinaires voulues, et de dissoudre toutes les unités de police régionales et locales qui ciblaient les LGBTI ; d'abroger toutes les réglementations locales, y compris les règles de la charia en vigueur à Aceh, qui étaient contraires aux droits des LGBTI ; de modifier les dispositions discriminatoires anti-LGBTI de la loi sur la pornographie autorisant les poursuites au motif que les comportements homosexuels étaient « déviants »¹¹⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont également recommandé aux autorités indonésiennes

de faire cesser et d'interdire tous les actes de discrimination, de harcèlement et de violence commis en ligne par des agents des forces de l'ordre contre des personnes LGBTI¹¹⁷.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

83. China Labor Watch a constaté que les travailleurs migrants en Indonésie étaient régulièrement privés de leur droit fondamental de faire grève, de former des syndicats ou d'adhérer au syndicat de leur choix, et de participer à des activités syndicales. Les employeurs avaient souvent recours à la contrainte pour obliger les travailleurs à se soumettre entièrement à leur autorité sur le lieu de travail. Le recours à la force par les agents de sécurité, sous la direction des responsables de site, était une tactique régulièrement utilisée pour faire taire les voix dissidentes et briser les grèves¹¹⁸.

84. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont fait observer que malgré la manne financière que représentaient chaque année les transferts de fonds pour l'économie indonésienne, le Gouvernement n'offrait pas de protections juridiques suffisantes aux travailleurs migrants qui continuaient d'être exploités et de voir leurs droits fondamentaux violés au moment de leur recrutement et dans les pays d'accueil¹¹⁹.

85. Les auteurs de la communication conjointe n° 43 ont fait observer que les autorités indonésiennes avaient enfreint les principes de non-refoulement des demandeurs d'asile en Indonésie¹²⁰. La Commission indonésienne de lutte contre la violence à l'égard des femmes a indiqué que les réfugiés n'avaient pas, pour des raisons économiques et administratives, un égal accès à des services de santé satisfaisants et que les personnes dont le mariage n'avait pas été enregistré bénéficiaient d'une protection juridique limitée¹²¹.

Personnes déplacées dans leur propre pays

86. La Pacific Conference of Churches a constaté que les violences avaient commencé à s'intensifier en décembre 2018 dans le département de Nduga et s'étaient étendues à d'autres parties de la Papouasie occidentale, provoquant le déplacement interne d'au moins 60 000 personnes¹²². L'organisation SOWP s'est alarmée de ce que ces quelques 60 000 autochtones papous déplacés, pour la plupart des femmes et des enfants, n'avaient pas accès à un logement convenable, à une nourriture correcte et à des services de santé et d'éducation adéquats¹²³. La Pacific Conference of Churches a recommandé aux autorités indonésiennes d'autoriser les organisations humanitaires, en particulier la Croix-Rouge internationale, à se rendre dans les zones du conflit en cours en Papouasie occidentale afin d'aider les 60 000 personnes déplacées, et de permettre à ces personnes de rentrer chez elles¹²⁴. SOWP a également recommandé à l'Indonésie de soutenir, de promouvoir et surtout de prendre des mesures concrètes afin d'appliquer les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays¹²⁵.

3. Régions ou territoires particuliers

87. International Lawyers for West Papua a indiqué que les manifestations en faveur de l'autodétermination entraînaient souvent de la part des forces de sécurité de violentes représailles, notamment des exécutions extrajudiciaires, des arrestations arbitraires et un usage disproportionné de la violence¹²⁶. En outre, la Pacific Conference of Churches a relevé que depuis 2015, il y avait eu, à maintes reprises, des manifestations contre la loi relative à l'autonomie spéciale. Par ailleurs, les droits à la liberté de réunion et d'expression des autochtones, et donc leur possibilité de contester l'application de la loi relative à l'autonomie spéciale, avaient été sévèrement réprimés par les forces de sécurité qui avaient procédé à des arrestations et avaient érigé les activités de contestation en infractions pénales¹²⁷.

88. Human Rights Watch a recommandé à l'Indonésie d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les manifestations et les émeutes survenues en Papouasie et en Papouasie occidentale et de faire en sorte que les auteurs d'attaques illégales répondent de leurs actes ; de libérer tous les prisonniers politiques détenus dans les provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale, ainsi que dans les îles Moluques ; de lever toutes les restrictions empêchant les journalistes étrangers de se rendre en Papouasie et en Papouasie occidentale, et de supprimer le centre d'échange discriminatoire mis en place par le Ministère des affaires étrangères qui ralentissait et compliquait l'obtention de visas par les journalistes étrangers¹²⁸.

89. Les auteurs de communication conjointe n° 9 ont fait observer qu'en Papouasie, l'extension du statut d'autonomie spéciale accordé par la loi n° 2/2021 avait permis de créer un tribunal local des droits de l'homme et une commission Vérité et réconciliation, mais que l'installation de ces deux institutions était pour l'heure bloquée¹²⁹. La West Papua Interest Association a recommandé à l'Indonésie d'abroger la loi n° 2 de 2021 relative à l'autonomie spéciale de la Papouasie¹³⁰.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org (one asterisk denotes a national human rights institution with A status).

Civil society

Individual submissions:

ADF International	ADF International, Geneva (Switzerland);
BCN	Broken Chalk, Amsterdam (The Netherlands);
C-FAM	Center for Family and Human Rights, New York (United States of America);
CGNK	Center for Global Nonkilling, Geneva (Switzerland);
CJPC Brisbane	Brisbane Catholic Justice and Peace Commission, Brisbane (Australia);
CLW	China Labor Watch, New York (United States of America);
CSW	Christian Solidarity Worldwide, Surrey (United Kingdom);
Dompét Dhuafa	Dompét Dhuafa, Jakarta (Indonesia);
ECLJ	European Centre for Law and Justice, Strasbourg (France);
GPEVAC	Global Partnership to End Violence Against Children, New York (United States of America);
HRW	Human Rights Watch, New York (United States of America);
ICAN	International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Geneva (Switzerland);
ICJR Indonesia	Institute for Criminal Justice Reform Indonesia, Jakarta (Indonesia);
ILWP	International Lawyers for West Papua, Oxford (United Kingdom);
PCC	Pacific Conference of Churches, Suva (Fiji);
PHAM Indonesia	PHAM Indonesia, Jakarta (Indonesia);
REMISI	Indonesia Revolution and Education for Social Inclusion (REMISI), Jakarta (Indonesia);
SOWP	Dutch Cooperating Organizations for West Papua, Utrecht (The Netherlands);
UPR Project at BCU	UPR Project at the Birmingham City University, Birmingham (United Kingdom);
WPIA	West Papua Interest Association, Jayapura City (Indonesia).

Joint submissions:

JS1	Joint submission 1 submitted by: Amnesty International, London (United Kingdom); Alliance of Independent Journalists Indonesia (AJI), (Indonesia);
JS2	Joint submission 2 submitted by: Indonesia NGO Coalition for International Human Rights Advocacy (Human Rights Working Group, HRWG), (Indonesia);
JS3	Joint submission 3 submitted by: Rutgers Indonesia; 2030 Youth Force Indonesia (2030 YFI); Koalisi Perempuan Indonesia (KPI); Yayasan Tanoker; Yayasan SEMAK (Yayasan Sekretariat Masyarakat Anak), West Java (Indonesia);
JS4	Joint submission 4 submitted by: Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS), Jakarta (Indonesia); Asia Alliance Against Torture (A3T), Jakarta (Indonesia);
JS5	Joint submission 5 submitted by: Asia-Pacific Association of Jehovah's Witnesses, Tokyo (Japan); European Association of Jehovah's Witnesses, Selters (Germany);

- JS6 **Joint submission 6 submitted by:** Association of Progressive Communications (APC); EngageMedia; Southeast Asia Freedom of Expression Network (SAFEnet), Denpasar (Indonesia);
- JS7 **Joint submission 7 submitted by:** Crisis Response Mechanism (CRM), (Indonesia) Consortium, Free To Be Me (FTBM), (Indonesia) and the ASEAN SOGIE Caucus;
- JS8 **Joint submission 8 submitted by:** Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD), Chiang Mai (Thailand); Serikat Perempuan Indonesia (SERUNI), Jakarta (Indonesia); Keluarga Besar Buruh Migran (KABAR BUMI), Jakarta (Indonesia); Indonesian Migrant Workers Union (IMWU), Hong Kong (China); Rumpun Perempuan dan Anak – Riau (RUPARI), Pekanbaru Riau (Indonesia);
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Asia Justice and Rights (AJAR); The Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS), Jakarta (Indonesia);
- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** International Human Rights Committee, London (United Kingdom); CAP Liberté de Conscience, Paris (France);
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation, Johannesburg (South Africa); Institute for Policy and Advocacy (ELSAM), Jakarta (Indonesia); YAPIKA-ActionAid, (Indonesia);
- JS12 **Joint submission 12 submitted by:** Elsham Papua, PASIFIKA, Make West Papua Safe (MWPS) Campaign, Aliansi Demokrasi untuk Papua (ALDP), Lembaga Bantuan Hukum (LBH) Papua, PAHAM Papua, and KPKC Sinode GKI di Tanah Papua;
- JS13 **Joint submission 13 submitted by:** The Coalition of Civil Society Organizations for Social Justice, Human Rights and Environmental Sustainability in Papua consisting of Yayasan Pusaka Bentala Rakyat (PUSAKA); Lembaga Advokasi Peduli Perempuan (eLAdPPer) Papua; Jaringan Advokasi Rakyat (JERAT) Papua; Keadilan Perdamaian Keutuhan Ciptaan (KPKC); Gereja Kristen Injili di Tanah Papua; Perkumpulan Belantara Papua; Wahana Lingkungan Hidup Indonesia (WALHI) Papua; Lembaga Bantuan Hukum (LBH) Papua; Perkumpulan Panah Papua; AMAN Sorong Raya; LP3BH Manokwari; Greenpeace Indonesia; Yayasan Satu Keadilan; Lembaga Studi dan Advokasi Masyarakat (ELSAM);
- JS14 **Joint submission 14 submitted by:** Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS), Jakarta (Indonesia); Institute for Criminal Justice Reform (ICJR), (Indonesia); Community Legal Aid Institute (LBH Masyarakat), (Indonesia); Ensemble contre la peine de mort (ECPM), Paris (France); Capital Punishment Justice Project (CPJP), Melbourne (Australia); World Coalition Against the Death Penalty (WCDAP), Montreuil (France); Anti-Death Penalty Asia Network (ADPAN), Kuala Lumpur (Malaysia);
- JS15 **Joint submission 15 submitted by:** Institute for Policy Research and Advocacy (ELSAM), Jakarta (Indonesia); Access Now, New York (United States of America);
- JS16 **Joint submission 16 submitted by:** Franciscans International, Geneva (Switzerland); Justice Peace and Integrity of Creation of Franciscans Papua; Justice Peace and Integrity of Creation of Augustinian in Papua; Justice Peace and Integrity of Creation of the Diocese of Agats; Justice Peace and Integrity of Creation Diocese of Timika; Justice Peace and Integrity of Creation of the Diocese of Sorong; Justice Peace and Integrity of Creation of the Diocese of Merauke; Women Department of GIDI Church in West Papua; Imparsial; VIVAT International; VIVAT Indonesia; Asian Justice and Rights (AJAR), Jakarta (Indonesia);

- JS17 **Joint submission 17 submitted by:** Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), Geneva (Switzerland); Indonesia Legal Aid Foundation (YLBHI), Jakarta (Indonesia);
- JS18 **Joint submission 18 submitted by:** West Papua Council of Churches (WPCC); Papua Partners; Human Rights Monitor (HRM); World Council of Churches, Geneva (Switzerland);
- JS19 **Joint submission 19 submitted by:** Institute for Criminal Justice Reform (ICJR) and Rumah Cemara (RC);
- JS20 **Joint submission 20 submitted by:** Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS); Human Rights Working Group (HRWG); Institute for Policy Research and Advocacy (ELSAM); Indonesia for Global Justice (IGJ);
- JS21 **Joint submission 21 submitted by:** Indonesian Mental Health Association (PJS) and Legal Aid Institute for People with Disabilities;
- JS22 **Joint submission 22 submitted by:** Ahlulbait Indonesia; BASOLIA; Community Legal Aid Institute (LBH Masyarakat); Fahmina Institute; Fatayat Nahdlatul Ulama Bandung; Gusdurian; Human Rights Working Group; IMPARSIAL; Indonesia Legal Aid Institute (YLBHI); INKLUSIF; Institute for Islamic and Social Studies (LK3); Banjarmasin; JAKATARUB; KontraS; Majelis Luhur Kepercayaan Terhadap Tuhan Yang Maha Esa Indonesia/MLKI; Mosintuwu Institute; Peace Generation Indonesia; Percik Institute; Indonesian Legal Aid and Human Rights Association (PBHI); Puanhayati; SETARA Institute; Asian Muslim Action Network (AMAN) Indonesia; PUSAD Paramadina; PUSHAM UII; Fellowship of Churches in Indonesia (PGI); Indonesian Council of Ahli Bayt Associations (IJABI); Institut DIAN/Interfidei; Jakarta Legal Aid Institute (LBH-Jakarta); Journalists Association for Diversity (SEJUK); Legal Committee of Ahmadiyya Muslim Community of Indonesia (JAD); Yayasan Prasasti Perdamaian; Yayasan Satu Keadilan;
- JS23 **Joint submission 23 submitted by:** Crisis Response Mechanism(CRM); Arus Pelangi; ASEAN SOGIE Caucus; Cangkang Queer; Circle of Imagine Society (CIS) Timor; Deaf Queer Indonesia; Federation of Indonesian Trade Unions (FSBPI); Free To Be Me; GAYa NUSANTARA; GWL – INA; Association of Positive Women Indonesia (IPPI); Inti Muda Indonesia; Jakarta Feminist; Equals_Id; Positive Indonesia Network (JIP); Indonesian Transgender Network (JTID); Kolektif Interseks (Intersex Collective); LBH (Lembaga Bantuan Hukum) Masyarakat; Lentera Anak Pelangi/LAP; Organisasi Perubahan Sosial Indonesia (OPSI); Perempuan Mahardhika; Perhimpunan Jiwa Sehat Indonesia (Indonesia Mental Health Association/IMHA); Indonesian Drug Victims Brotherhood (PKNI); PKBI; Rojali Papua; Sanggar SWARA; Sentra Advokasi Perempuan (Sapda); Advocacy Center for Women; Difable and Children; Support Group and Resource Center(SGRC); Solidaritas Perempuan; Srikandi Pasundan West Java; Transmen Indonesia; AKBAR Sumatera Barat; Yayasan Kesehatan Perempuan (YKP); YIFoS; Yapesdi (Yayasan Peduli Sindroma Down Indonesia);
- JS24 **Joint submission 24 submitted by:** Indigenous Peoples' Alliance of the Archipelago (AMAN), Jakarta (Indonesia); Indigenous Peoples Rights International (IPRI), Baguio City (Philippines);
- JS25 **Joint submission 25 submitted by:** International Trade Union Confederation, Brussels (Belgium); Confederation of Indonesia Prosperity Trade Union (KSBSI), Jakarta (Indonesia); Confederation of Indonesian Trade Unions (KSPI), Jakarta (Indonesia);
- JS26 **Joint submission 26 submitted by:** Commission for the Disappeared, Jakarta (Indonesia); Victims of Violence (KontraS), and Mining Advocacy Network (JATAM), (Indonesia);

- JS27 **Joint submission 27 submitted by:** Jubilee Campaign, Virginia (United States of America); Set My People Free;
- JS28 **Joint submission 28 submitted by:** AMAN Indonesia; CEDAW Working Group Indonesia (CWGI); Kalyanamitra, YAPPIKA-ActionAid; Yayasan AMALSHAKIRA; Yayasan Plan International Indonesia (YPII); Kerti Praja Foundation (YKP); Central Sulawesi Women Association for Equality (KPKPST); Learning Circle for Central Sulawesi Women (LIBU Perempuan); CATW-AP Indonesia;
- JS29 **Joint submission 29 submitted by:** PerMaTa South Sulawesi Yayasan Dedikasi Tjipta Indonesia (YDTI); Persatuan Kusta Perjuangan SulSel (PKPSS); Gerakan Peduli Disabilitas Lepra Indonesia (GPDLI); Forum Komunikasi Disabilitas Cirebon (FKDC);
- JS30 **Joint submission 30 submitted by:** Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS); International Coalition for Papua (ICP); Justice, Peace & Integrity of Creation Desk of the Papuan Tabernacle Church (JPIC Kingmi Papua); Jakarta Legal Aid Institute (LBH Jakarta); Centre for Study, Documentation and Advocacy on Peoples' Rights (PUSAKA); World Council of Churches (WCC); Geneva for Human Rights (GHR);
- JS31 **Joint submission 31 submitted by:** Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS); Indonesian Legal Aid Foundation (YLBHI); Human Rights Working Group (HRWG); Institute for Policy Research and Advocacy (ELSAM); Indonesian Human Rights Monitor (IMPARSIAL); Yayasan Kemitraan; Perwakilan HuMA; Protection Desk Indonesia;
- JS32 **Joint submission 32 submitted by:** Lawyers for Lawyers (L4L), (The Netherlands); Lawyers' Rights Watch Canada (LRWC), (Canada);
- JS33 **Joint submission 33 submitted by:** LBH Masyarakat; IMPARSIAL; Human Rights Working Group (HRWG); LBH Jakarta; Indonesian Legal Aid Foundation (YLBHI); Migrant Care; Institute for Criminal Justice Reform (ICJR), (Indonesia); ELSAM; Yayasan Satu Keadilan; SETARA Institute; LBH Pers; IKOHI; KontraS; PBHI; INFID;
- JS34 **Joint submission 34 submitted by:** Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS); Legal Aid Center for the Press (LBH Pers); Human Rights Working Group (HRWG); Serikat Jurnalis untuk Keberagaman (SEJUK);
- JS35 **Joint submission 35 submitted by:** Lutheran World Federation (LWF); National Committee of the Lutheran World Federation in Indonesia (KNLWF);
- JS36 **Joint submission 36 submitted by:** Migrant Care; Human Rights Working Group (HRWG); Jaringan Buruh Migran; Serikat Buruh Migran Indonesia; Koalisi Buruh Migran Berdaulat;
- JS37 **Joint submission 37 submitted by:** West Papuan Council of Churches (WPCC); Papua Partners; Human Rights Monitor (HRM);
- JS38 **Joint submission 38 submitted by:** Papuan Women's Working Group (PWG); Asia Justice and Rights; KPKC Sinode GKI Tanah Papua; ELSHAM Papua; eL_AdPPer; LBH Kaki Abu; PUSAKA; JUBI; Koalisi Perempuan Bergerak Selamatkan Manusia Papua; Yayasan Harapan Ibu; P3W GKI; JERAT PAPUA; Yadupa; Franciscans International;
- JS39 **Joint submission 39 submitted by:** Rutgers Indonesia; Youth Interfaith Forum on Sexuality (YIFos) Indonesia; Sanggar SWARA; PAMFLET Generasi; Yayasan Kesehatan Perempuan (YKP); Yayasan Lembaga Bantuan Hukum APIK Jakarta;
- JS40 **Joint submission 40 submitted by:** Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS); Southeast Asia Freedom of Expression Network (SAFEnet);

- JS41 **Joint submission 41 submitted by:** Save All Women and Girls Working Group (SAWG) consisting of Women's Health Foundation (YKP); Indonesia Planned Parenthood Association (PKBI); Women on Web (WoW); Samsara; DAMAR Women's Advocacy Institute; Women's Crisis Centre Jombang; Sada Ahmo Foundation; Daulat Perempuan North Maluku; Women's Solidarity for Humanity and Human Rights (SPEK-HAM);
- JS42 **Joint submission 42 submitted by:** Scholars at Risk; Indonesian Caucus for Academic Freedom;
- JS43 **Joint submission 43 submitted by:** SUAKA Indonesia; Resilience Development Initiative - Urban Refugee Research Group (RDI UREF); Jakarta Legal Aid Institute (LBH Jakarta); Dompot Dhuafa; Geutanyoe Foundation; Human Rights Working Group (HRWG);
- JS44 **Joint submission 44 submitted by:** TAPOL, London (United Kingdom); BUK, Papua (Indonesia);
- JS45 **Joint submission 45 submitted by:** VIVAT International, New York (United States of America); VIVAT Indonesia; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation Kalimantan; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation of SVD Java; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation of OMI; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation of SSpS Kalimantan; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation of SSpS, SVD Timor; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation of SVD Ruteng; Samarinda Archdiocese; Office of Population Control, Family Planning, Women's Empowerment and Child Protection of Sikka District (DP2KBP3A); Women's Division of TRUK F (Devisi Perempuan TRUK F); Atambua Women and Children Care Forum (FPPA Atambua); Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation (JPIC) of SSpS West Flores; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation of SSpS East Flores; Commission of Justice and Peace and Integrity of Creation of SVD Ende; Green Peace Indonesia; Walhi Kalimantan Tengah; AMAN Kalimantan Tengah; PROGRES Palangkaraya; LBH Palangkaraya; SAVE OUR BORNEO; KAWALI Kalimantan Timur; Debwatch; ELSAM; HuMa; AURIGA; PUSAKA; YMKL;
- JS46 **Joint submission 46 submitted by:** Watch Indonesia! e.V., Berlin (Germany); West Papua Network (WPN), Wuppertal (Germany).

National human rights institution:

- | | |
|------------------|--|
| Komnas HAM | National Human Rights Commission of Indonesia*, Jakarta (Indonesia); |
| Komnas Perempuan | National Commission on Violence Against Women, Jakarta (Indonesia). |

² See A/HRC/36/7, A/HRC/36/7/Add.1 and A/HRC/36/2.

³ Komnas HAM, para. 41.

⁴ Komnas HAM, paras. 44–47.

⁵ Komnas HAM, para. 43.

⁶ Komnas HAM, para. 9.

⁷ Komnas HAM, paras. 10–14.

⁸ Komnas HAM, para. 31.

⁹ Komnas HAM, paras. 15–16.

¹⁰ Komnas HAM, para. 17.

¹¹ Komnas HAM, paras. 2–6.

¹² Komnas HAM, para. 21.

¹³ Komnas HAM, paras. 62–63.

¹⁴ Komnas HAM, para. 66.

¹⁵ Komnas HAM, para. 60.

¹⁶ Komnas HAM, para. 29.

¹⁷ Komnas HAM, paras. 23–26.

¹⁸ Komnas HAM, para. 33.

- ¹⁹ Komnas Ham, para. 37.
- ²⁰ Komnas Ham, para. 58.
- ²¹ The following abbreviations are used in UPR documents:
- | | |
|------------|---|
| ICERD | International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination |
| ICESCR | International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights |
| OP-ICESCR | Optional Protocol to ICESCR |
| ICCPR | International Covenant on Civil and Political Rights |
| ICCPR-OP 1 | Optional Protocol to ICCPR |
| ICCPR-OP 2 | Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty |
| CEDAW | Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women |
| OP-CEDAW | Optional Protocol to CEDAW |
| CAT | Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment |
| OP-CAT | Optional Protocol to CAT |
| CRC | Convention on the Rights of the Child |
| OP-CRC-AC | Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict |
| OP-CRC-SC | Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography |
| OP-CRC-IC | Optional Protocol to CRC on a communications procedure |
| ICRMW | International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families |
| CRPD | Convention on the Rights of Persons with Disabilities |
| OP-CRPD | Optional Protocol to CRPD |
| ICPPED | International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance. |
- ²² UPR Project at BCU, RECOMMENDATION D (iii), p. 6.
- ²³ JS4, p. 8.
- ²⁴ JS1, para. 2.
- ²⁵ JS9, RECOMMENDATION (c), p. 11.
- ²⁶ HRW, para. 29(e).
- ²⁷ CGNK, p. 7.
- ²⁸ JS2, p. 3.
- ²⁹ ICAN, p. 1.
- ³⁰ CSW, para. 40.
- ³¹ JS1, para. 12.
- ³² JS1, para. 37.
- ³³ Komnas Perempuan, p. 3.
- ³⁴ JS20, p. 4.
- ³⁵ JS30, para. 22.
- ³⁶ UPR Project at BCU, para. 6.
- ³⁷ ICJR Indonesia, para. 6.
- ³⁸ ICJR Indonesia, para. 11. See also JS33, paras. 1–2.
- ³⁹ ICJR Indonesia, para. 29.
- ⁴⁰ JS14, RECOMMENDATION a., p. 13.
- ⁴¹ Komnas Perempuan, p. 12; JS14, p. 5.
- ⁴² JS1, para. 13; JS31, paras. 6–7.
- ⁴³ JS19, para. 11.
- ⁴⁴ Komnas Perempuan, p. 3.
- ⁴⁵ SOWP, p. 1.
- ⁴⁶ SOWP, p. 2.
- ⁴⁷ JS11, para. 2.11.
- ⁴⁸ JS32, para. 11.
- ⁴⁹ JS9, para. 3.
- ⁵⁰ JS9, para. 8. See also PHAM Indonesia, para. 4.
- ⁵¹ JS9, RECOMMENDATION (a), p. 8.
- ⁵² JS9, RECOMMENDATION (b), p. 7.
- ⁵³ HRW, para. 4. See also JS10, paras. 4–7; JS22, paras. 3–20.
- ⁵⁴ ADF International, para. 5. See also JS10, paras. 16–18; ECLJ, paras. 14–20; JS35, paras. 5–8.
- ⁵⁵ CSW, para. 26.

- ⁵⁶ CSW, para. 12.
- ⁵⁷ CSW, para. 16. See also JS27, paras. 6–43.
- ⁵⁸ JS5, p. 3.
- ⁵⁹ JS1, para. 4. See also JS34, paras. 2.1.–2.9.
- ⁶⁰ JS11, paras. 1.6.–1.7; JS40, paras. 8–15; JS42, paras. 17–30.
- ⁶¹ JS1, para. 10. See also JS11, paras. 3.2.–3.6.; JS13, para. 26.
- ⁶² JS1, para. 43.
- ⁶³ JS6, para. 2.7; JS11, para. 3.9.
- ⁶⁴ JS1, para. 5.
- ⁶⁵ JS1, para. 53.
- ⁶⁶ JS11, para. 5.2.
- ⁶⁷ JS15, para. 11.
- ⁶⁸ JS6, para. 4.6.
- ⁶⁹ JS15, para. 22.
- ⁷⁰ CLW, p. 9.
- ⁷¹ JS8, para. 32.
- ⁷² JS25, p. 3.
- ⁷³ JS8, para. 13.
- ⁷⁴ JS17, para. 13.
- ⁷⁵ JS17, para. 16.
- ⁷⁶ JS17, para. 20.
- ⁷⁷ JS17, para. 22.
- ⁷⁸ C-FAM, para. 5.
- ⁷⁹ Komnas Perempuan, p. 5. See also JS39, paras. 11–21; JS41, paras. 1–32.
- ⁸⁰ JS29, p. 3.
- ⁸¹ JS2, p. 4.
- ⁸² BCN, para. 31.
- ⁸³ Dompot Dhuafa, para. 3.
- ⁸⁴ JS18, paras. 53–58.
- ⁸⁵ JS17, para. 19.
- ⁸⁶ JS45, p. 2.
- ⁸⁷ JS1, para. 9.
- ⁸⁸ JS13, para. 22. See also JS26, p. 4.
- ⁸⁹ HRW, para. 22(d).
- ⁹⁰ HRW, para. 8.
- ⁹¹ JS6, para. 3.1. See also JS28, p. 2; JS38, p. 4; JS46, pp. 7–9.
- ⁹² Komnas Perempuan, pp. 3–4.
- ⁹³ Komnas Perempuan, p. 5.
- ⁹⁴ JS8, para. 2.
- ⁹⁵ Komnas Perempuan, p. 4.
- ⁹⁶ JS3, paras. 7–10.
- ⁹⁷ GPEVAC, pp. 1–2.
- ⁹⁸ JS3, RECOMMENDATION B.1., p. 8.
- ⁹⁹ Komnas Perempuan, p. 9.
- ¹⁰⁰ JS23, paras. 8–9.
- ¹⁰¹ JS21, para. 46.
- ¹⁰² JS21, para. 58.
- ¹⁰³ HRW, para. 23.
- ¹⁰⁴ HRW, para. 24. See also JS21, paras. 13–38.
- ¹⁰⁵ REMISI, p. 7.
- ¹⁰⁶ JS13, para. 2.
- ¹⁰⁷ JS24, para. 8.
- ¹⁰⁸ HRW, para. 20.
- ¹⁰⁹ JS2, pp. 2–3.
- ¹¹⁰ JS13, para. 10. See also JS24, paras. 10–12.
- ¹¹¹ JS1, para. 24.
- ¹¹² JS1, para. 21.
- ¹¹³ JS24, para. 19.
- ¹¹⁴ JS7, para. 4.
- ¹¹⁵ JS7, para. 18. See also HRW, para. 11; JS11, para. 3.10.
- ¹¹⁶ HRW, para. 16.
- ¹¹⁷ JS6, para. 5.5.
- ¹¹⁸ CLW, p. 5.

¹¹⁹ JS8, para. 4. See also JS36, paras. 2.1.–2.7.

¹²⁰ JS43, paras. 16–17.

¹²¹ Komnas Perempuan, p. 11.

¹²² PCC, p. 1

¹²³ SOWP, p. 2. See also JS12, pp. 6–7; JS16, pp. 5–6 .

¹²⁴ PCC, pp. 1–2.

¹²⁵ SOWP, p. 4. See also JS18, paras. 24–37.

¹²⁶ ILWP, p. 7. See also JS18, paras. 38–46.

¹²⁷ PCC, p. 1. See also JS12, pp. 12–14; HRW, para. 26; JS37, paras. 8–10; JS44, paras. 10–18.

¹²⁸ HRW, para. 29.

¹²⁹ JS9, para. 14. See also CJPC Brisbane, paras. 2–4.

¹³⁰ WPIA, RECOMMENDATION 7, p. 6.